

Le 2 août 2021

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **DEUXIÈME** jour du mois d'Août de l'an deux mille VINGT-ET-UN, via vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Louise Hébert et Mary Cartmel ainsi que Messieurs Jean DesRosiers, Pierre Martineau, Andrew Retchless et Christian Laporte.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de la mairesse Francine Caron Markwell.

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier M. Matthieu Simoneau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 17h07.

21-08-047

1.1 Séances du conseil à huis clos et par vidéoconférence

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

*Il est proposé par Mary Cartmel
Appuyé par Pierre Martineau
Il est résolu*

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

ADOPTÉE

21-08-048

2. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Andrew Retchless
Appuyé par Jean DesRosiers
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit modifié en déplaçant le point 11.7 au point 7.2.

ADOPTÉE

21-08-049

3. Adoption des procès-verbaux

*Il est proposé par Mary Cartmel
Appuyé par Louise Hébert
Il est résolu*

QUE le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021 soit modifié au point 11.7 : par adopté à l'unanimité.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

7.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7.2 Dépôt du rapport financier pour l'année 2020 et du rapport du vérificateur externe

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier pour l'année 2020 ainsi que le rapport du vérificateur externe effectué par *Jérémy Joyal-Deslandes, CPA inc.*, lesquels seront transmis au Ministre des Affaires municipales, et de l'Habitation, le tout conformément aux articles 176.1, 176.2 et 966.3 du Code municipal du Québec.

M. Joyal-Deslandes fait une courte présentation de ces états financiers.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de juillet est déposé aux membres du conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Il n'y a pas eu de rapport forestier en juillet.

21-08-050

8.3 Demande de dérogation mineure pour les lots 4 923 263 et 4 923 264 – 26 chemin du Lac Lovering

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 4 923 263 et 4 923 264 sis au 26 chemin du Lac Lovering, zone Ve-1, a présenté une demande de dérogation mineure afin de permettre d'ajouter un étage à un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis dont l'implantation finale se positionnera à 18 mètres du lac;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage 212-2001*, à l'article 12.5.1, alinéa 2, paragraphe b), la marge de recul minimale de la ligne des hautes eaux est de 18 mètres lorsque la profondeur moyenne du terrain est inférieure à 38 mètres. Dans ce cas, la partie du bâtiment située à moins de 23 mètres de la ligne des hautes eaux d'un lac ne peut avoir plus d'un étage;

ATTENDU QUE le Comité consultatif en urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure telle que présentée;

ATTENDU QUE les demandes portent sur une disposition qui peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 217-2001* et qu'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (lequel est remplacé par la consultation écrite conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 durant la crise sanitaire) en date du 18 juin dernier;

Il est proposé par Pierre Martineau

Appuyé par Louise Hébert

Il est résolu

QUE le conseil municipal appuie les recommandations du comité consultatif en urbanisme et accepte la présente demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE

21-08-051

8.4 Demande de dérogation mineure pour lot 5 422 321 – 328 chemin du Ruisseau-Taylor

ATTENDU QUE la propriétaire du lot 5 422 321, au 328 chemin du Ruisseau-Taylor; situé dans la zone RURE-1, afin d'autoriser la construction d'un agrandissement de la résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un garage rattaché, à une distance de 13,67 mètres ;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage 212-2001, à l'article 5.9, grille e), stipule que la marge de recul avant pour un bâtiment principal est de 15 mètres à la ligne de lot avant;

ATTENDU QUE le Comité consultatif en urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure telle que présentée;

ATTENDU QUE la demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 217-2001* et qu'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (lequel est remplacé par la consultation écrite conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 durant la crise sanitaire) en date du 18 juin dernier;

Il est proposé par Andrew Retchless

Appuyé par Mary Cartmel

Il est résolu

QUE le conseil municipal appuie les recommandations du comité consultatif en urbanisme et accepte la présente demande.

ADOPTÉE

9. ENVIRONNEMENT

21-08-052

9.1 Prolongation du contrat de travail du stagiaire Alexandre Racine

ATTENDU QUE le contrat de M. Alexandre Racine à titre de stagiaire se termine le 13 août 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ce contrat afin que ce dernier puisse poursuivre ces activités de sensibilisation des espèces exotiques envahissantes ainsi que la gestion des matières résiduelles;

Il est proposé par Pierre Martineau

Appuyé par Mary Cartmel

Il est résolu

QUE le conseil renouvelle le contrat de M. Alexandre Racine, selon les mêmes conditions que son contrat initial à titre de stagiaire, pour une durée de 11 semaines supplémentaire à raison de 35 heures/semaine.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

21-08-053

9.2 Embauche d'un préposé aux rampes de mise-à-l'eau

ATTENDU QU'UN employé s'est désisté à son poste de préposé aux rampes-de-mises à l'eau;

ATTENDU QUE le poste vacant a été comblé par Monsieur Paul Chrétien; pour la saison 2021;

Il est proposé par Christian Laporte

Appuyé par Pierre Martineau

Il est résolu

QUE le conseil embauche Monsieur Paul Chrétien, à titre de responsable des rampes de mise-à-l'eau pour la saison 2021, aux conditions prévues aux contrats de travail, discutées et convenues avec les membres du conseil;

QUE le conseil autorise et mandate la Mairesse ou en son absence le maire suppléant et le directeur général ou en son absence l'adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité lesdits contrats de travail.

QUE le montant des dépenses est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

21-08-054

9.3 Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat

ATTENDU QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en oeuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

Nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

CANTON DE STANSTEAD

Il est proposé par Jean DesRosiers

Appuyé par Pierre Martineau

Il est résolu

QUE le conseil municipal du Canton de Stanstead adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE

21-08-055

9.4 Appui et contribution financière à Memphrémagog Conservation Inc. pour la lutte contre les moules zébrées et l'inventaire des amphibiens

ATTENDU QUE l'organisme MCI sollicite le soutien de la municipalité pour réaliser un suivi et un contrôle de la moule zébrée au lac Memphrémagog et pour sensibiliser la population pendant l'été 2021;

ATTENDU QUE les premières colonies de moules zébrées ont été confirmées au lac Memphrémagog à l'été 2018 et que les densités de cette espèce exotique envahissante ont augmenté substantiellement et menace la biodiversité et les écosystèmes du lac Memphrémagog.

ATTENDU QUE la majorité des colonies soient concentrées dans le nord du lac (secteur Magog), des spécimens ont été retrouvés à l'été 2020 jusqu'au sud du mont Owl's Head et se retrouvent maintenant dans toutes les municipalités riveraines du lac Memphrémagog.

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog offre une subvention via le Fonds Régions et Ruralité (MRC) qui couvrirait 50% des dépenses liées à ce projet. Cette subvention demande aussi un apport municipal d'entre 25 et 50% des dépenses du projet. Les dépenses totales du projet sont évaluées à 9 900\$

ATTENDU QUE l'organisme désire également faire l'inventaire des amphibiens dans le lac Memphrémagog;

***Il est proposé par Mary Cartmel
Appuyé par Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE la municipalité appui la démarche du MCI et donne une contribution financière au montant de 1 500\$ pour la lutte contre les moules zébrées et l'inventaire des amphibiens.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

21-08-056

10.1 Remplacement de ponceaux

ATTENDU QUE la municipalité prévoit le remplacement de plusieurs ponceaux sur certains de ses chemins;

ATTENDU QUE le responsable de la voirie a reçu deux soumissions à ce titre;

***Il est proposé par Pierre Martineau
Appuyé par Louise Hébert
Il est résolu***

QUE le conseil autorise le responsable de la voirie à s'approvisionner auprès Terraquavie pour la fourniture de 19 ponceaux au coût total de 19 618.20\$ taxes en sus, conformément à la soumission no 3417.

QUE la dépense soit appropriée à même le poste budgétaire 02 32016 521.

ADOPTÉE

21-08-057

10.2 Travaux à effectuer par Bell

ATTENDU QUE la compagnie Bell doit effectuer des travaux d'abattage d'arbres sur le territoire afin d'implanter des câbles pour la fibre optique;

ATTENDU QUE Bell nous on fournit les plans de ces travaux sur le territoire;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués du 13 juillet 2021 jusqu'au 13 janvier 2022;

***Il est proposé par Andrew Retchless
Appuyé par Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil autorise ces travaux afin d'implanter les câbles pour la fibre optique.

ADOPTÉE

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

21-08-058

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

***Il est proposé par Pierre Martineau
Appuyé par Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis/payés pour le mois de juillet 2021, et autorise le directeur général à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois de juin conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés :	134,734.18\$
Total des comptes à payer :	80,464.82\$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de juillet 2021, pour un montant de 62,331.34\$.

ADOPTÉE

11.2 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale et du responsable de la voirie et des infrastructures sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport du directeur général : 0\$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures : 8 443.82\$

21-08-059

11.3 Embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier

ATTENDU QUE Mme Josiane Hudon a annoncé son départ au poste de directrice générale;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu entre le conseil et le directeur général adjoint actuel, Monsieur Matthieu Simoneau afin de valider l'intérêt mutuel pour ce poste et que les deux parties sont favorables à cette avenue;

ATTENDU QUE les conditions de travail ont fait l'objet d'une entente entre les parties;

***Il est proposé par Louise Hébert
Appuyé par Mary Cartmel
Il est résolu***

QUE le conseil nomme Monsieur Matthieu Simoneau à titre de directeur général et secrétaire-trésorier au poste de la direction générale, aux conditions prévues au contrat de travail;

QUE le conseil reconnaît avoir reçu copie dudit amendement au contrat de travail, se dit en accord avec les termes et autorise et mandate la mairesse ou en son absence le maire suppléant à signer pour et au nom de la municipalité ledit amendement au contrat.

QUE le montant des dépenses est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

21-08-060

11.4 Embauche d'une directrice générale adjointe

ATTENDU le changement de poste de Monsieur Matthieu Simoneau pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier au sein de la municipalité;

ATTENDU QUE l'ancienne directrice générale Madame Josiane Hudon a procédé à un appel de candidatures afin de combler le poste en avril dernier;

ATTENDU QU'un comité de sélection avait été créée à ce titre, lequel est composé de la mairesse Francine Caron-Markwell et le conseiller Pierre Martineau;

ATTENDU QUE le comité a rencontré des candidates en entrevue et que Madame France Veilleux s'avère être une bonne candidate pour ce poste;

Il est proposé par Jean DesRosiers

Appuyé par Mary Cartmel

Il est résolu

QUE le Conseil embauche Mme France Veilleux, à partir du 23 août 2021, à titre de directrice générale adjointe aux conditions prévues au contrat de travail, dont copie a été fournie aux membres du conseil dans les délais prescrits.

QUE le conseil autorise et mandate la Mairesse ou en son absence le maire suppléant et le directeur général ou en son absence l'adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

QUE le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

21-08-061

11.5 Offre de service de Madame Danielle Gilbert

ATTENDU QU'il y a plusieurs nouveaux employés au sein de l'administration;

ATTENDU QU'une offre de service a été proposé au conseil afin d'aider les nouveaux employés dans leurs nouvelles fonctions dont :

- assurer un service de coaching à la fonction de directeur général quant à son rôle, ses responsabilités et ses relations organisationnelles;
- fournir le support requis à la tenue de l'élection municipale 2021 et à la fonction de président d'élection. Si requis, le titre d'adjointe au président d'élection pourra être attribué;
- apporter une expertise de gestion municipale au directeur général.

ATTENDU QUE le service pourra être rendu par téléphone, par courriel, par visioconférence ou en présentiel.

ATTENDU QUE le service est effectif pour l'année 2021 spécifiquement;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'offre du 21 juillet 2021;

Il est proposé par Christian Laporte

Appuyé par Pierre Martineau

Il est résolu

QUE le conseil accepte l'offre de Madame Danielle Gilbert tel qu'indiqué dans son offre soumise.

ADOPTÉE

21-08-062

11.6 Congrès FQM

ATTENDU QUE le congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités se tiendra du 30 septembre au 2 octobre prochain;

ATTENDU QUE la mairesse Francine Caron Markwell et les conseillers Pierre Martineau, Jean DesRosiers et Christian Laporte ont démontré leur intérêt à participer à ce congrès;

Il est proposé par Louise Hébert

Appuyé par Andrew Retchless

Il est résolu

QUE le Conseil autorise l'inscription au congrès de la FQM 2021 de ces quatre (4) participants de la municipalité au coût approximativement de 825\$/inscription taxes en sus.

QUE les frais de déplacements, de repas, d'hébergement et de stationnement seront remboursés uniquement sur démonstration de pièces justificatives et en respect du manuel de l'employé/élu.

QUE le montant de ces dépenses est approprié à même les postes budgétaires 02 11000 340 et 02 11000 310.

ADOPTÉE

Reporté au point 7.2

11.7 Dépôt du rapport financier pour l'année 2020 et du rapport du vérificateur externe

11.8 Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier

Tel que requis par le Code municipal du Québec, article 177.2.2, Madame la mairesse fait état de la situation financière de la municipalité, notamment concernant les faits saillants du rapport financier 2020 du vérificateur externe à savoir :

- Total des revenus : 3 882 556 \$
- Total des dépenses : 3 842 672 \$

Les écarts budgétaires les plus importants aux revenus se situent :

- Droits de mutation : 282 000 \$ de plus que le budget
- Subventions :
 - Subventions liées à la COVID + 108 000 \$
 - Subventions – entretien chemins + 24 000 \$
 - Subvention de Recyc Qc : + 5 000 \$
 - Subvention PADEM : - 46 000 \$
(en revanche, les remboursements de la dette à long terme ont été également moindres du même montant)

Les écarts budgétaires les plus importants aux dépenses se situent :

- Sécurité publique : 74 000 \$ de plus, dont 50 000 \$ au niveau de la Police (quote-part plus élevée et la ristourne SQ a été moindre), ainsi que 24 000 \$ supplémentaires en sécurité Incendie (préventionniste et formation)
- Transport : environ 110 000 \$ de moins, car économies de 140 000 \$ en voirie municipale, car certains projets spéciaux n'ont pas été réalisés. Cependant, dépassement d'environ 37 000 \$ à l'octroi des nouveaux contrats de déneigement.
- Hygiène du milieu : 270 000 \$ de plus que le budget, car dépenses non prévues de 65 000 \$ à l'usine de traitement des eaux. De plus, dépassement de 210 000 \$ en Protection de l'environnement, essentiellement en raison d'une dépense de 137 000 \$ dans le programme des Fosses et un manque à gagner de 101 000 \$, car le financement de la deuxième tranche du programme n'a pu être bouclée en 2020.
- Aménagement et urbanisme : économies de 23 000 \$ au niveau de la masse salariale et certains services techniques et juridiques non utilisés
- Loisirs et Culture : économies d'environ 24 000 \$, en raison de la non-réalisation de certaines politiques (ex : MADA) et la baisse d'accessibilité de certains services en contexte de pandémie

La municipalité a terminé l'année 2020 avec un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 269 936 \$.

En somme, la municipalité dispose d'un excédent de fonctionnement non affecté de 1 213 850 \$, d'un excédent de fonctionnement affecté de 601 373 \$ et de réserves financières et fonds réservés de 420 395 \$.

La municipalité jouit d'une bonne santé financière, malgré le contexte particulier qu'offre la pandémie et la restructuration des services à l'interne. Cela lui permet de maintenir un service de qualité et un taux de taxation raisonnable. La municipalité a un niveau d'endettement très faible par rapport à sa richesse foncière uniformisée, ainsi qu'un beau niveau de liquidités, ce qui laisse une bonne marge de manœuvre financière pour la réalisation de projets futurs pour l'ensemble de la collectivité.

11.9 Dépôt du certificat du registre - règlement 446-2021

Le secrétaire-trésorier dépose aux membres du conseil le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du *Règlement 446-2021* « Règlement décrétant une dépense de 2 110 999,49 \$ et un emprunt de 1 400 000 \$ pour la construction de la caserne incendie »

Le tout conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Copie dudit certificat sera également acheminé au Directeur général des élections du Québec (DGE).

12. HYGIÈNE DU MILIEU

21-08-063

12.1 Approbation de la nouvelle entente concernant l'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique et la gestion de matières résiduelles, remplaçant l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides de la région de Coaticook

ATTENDU QUE les municipalités représentées au conseil d'administration de la Régie sont présentement parties à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides et créant la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook;

ATTENDU QUE des modifications à l'entente initiale intervenue le 16 février 1982 doivent être apportées pour mieux refléter la réalité et les attentes des municipalités membres plus amplement discutées au cours des derniers mois;

ATTENDU QUE les municipalités jugent opportun de remplacer l'entente originale et ses modifications par une nouvelle entente;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Malo et de Martinville désirent faire partie de la Régie ;

ATTENDU QUE le lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides comporte désormais un lieu d'enfouissement sanitaire fermé, un lieu d'enfouissement technique, auxquels se sont ajoutées la plateforme de compostage et l'unité de traitement des boues de fosses septiques ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie a approuvé ce 30 juin 2021 la nouvelle entente en remplacement de l'entente en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie a donné son accord et recommande l'adhésion des municipalités de Martinville et de St-Malo dans cette nouvelle entente;

ATTENDU QUE tous les conseils municipaux des municipalités membres et adhérentes à cette nouvelle entente doivent par résolution l'approuver;

***Il est proposé par Christian Laporte
Appuyé par Mary Cartmel***

Il est résolu

QUE le conseil municipal d Canton de Stanstead autorise la conclusion de cette nouvelle entente avec les vingt-et-une (21) autres municipalités désignées, laquelle entente est intitulée «*Entente concernant l'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique et la gestion de matières résiduelles et remplaçant l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides de la région de Coaticook*» datée du 30 juin 2021, et est annexée à la présente résolution comme ci-haut long reproduite ;

QUE le conseil municipal confirme son accord à ce que les municipalités de Martinville et de St-Malo adhèrent à cette nouvelle entente en respect des conditions d'adhésion qui y sont décrites ;

QUE le maire (ou son substitut désigné) et le secrétaire-trésorier (ou le greffier) sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Régie pour fins de suivi et approbation auprès du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH).

ADOPTÉE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. LOISIRS ET CULTURE

2021-08-064

14.1 Mandat pour la gestion de la restauration du Pont Narrows

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux offres de service pour la gestion de la restauration du Pont Narrows;

Il est proposé par Pierre Martineau

Appuyé par Andrew Retchless

Il est résolu

QUE le conseil mandate la firme DTA Consultants pour la gestion des travaux pour la restauration du Pont Narrows

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le fonds réservé à ce projet spécial.

ADOPTÉE

2021-08-065

14.2 Participation financière pour le chemin des Cantons

ATTENDU QUE le Chemin des Cantons offre une multitude d'activités dans 35 municipalités et 8 Municipalités régionales de comté (MRC);

ATTENDU QU'il y a des coûts reliés à certaines publications et à la signalisation;

ATTENDU QU'UN abonnement est souhaitable pour les 5 prochaines années au montant de 1 091.69\$ par année;

Il est proposé par Christian Laporte

Appuyé par Pierre Martineau

Il est résolu

QUE le conseil adhère à l'entente du Chemin des Cantons pour le 5 prochaines années au montant de 1091.69\$ par an;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 13000 341.

ADOPTÉE

2021-08-066

14.3 Demande de dons pour ACCS

ATTENDU QUE Action Communautaire Canton de Stanstead prévoit faire de la sensibilisation concernant les autochtones;

ATTENDU QU'ACCS propose une programmation incluant quatre activités d'information et de sensibilisation dès cet automne, soit trois conférences et un film;

ATTENDU QUE le conseil est en accord avec ces activités;

Il est proposé par Mary Cartmel

Appuyé par Louise Hébert

Il est résolu

QUE le conseil autorise le don de 600 \$ à l'organisme Action communautaire Canton de Stanstead (ACCS) pour l'organisation d'activités sur la sensibilisation de la population autochtone.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 19000 996.

ADOPTÉE

21-08-067

14.4 Offre de service pour un aménagement au Parc Thayer

ATTENDU QUE nous avons reçu une subvention du programme Programme d'infrastructures municipalité amie des aînées au montant de 54 720.00\$;

ATTENDU QUE deux offres de service ont été proposé pour le terrassement et des trottoirs au Parc Thayer dont pour les personnes à mobilité réduite;

ATTENDU QUE l'offre de PAVÉ Design Inc. s'avère être la plus avantageuse pour les travaux;

ATTENDU QUE les travaux seront effectués en 2021;

Il est proposé par Louise Hébert

Appuyé par Jean DesRosiers

Il est résolu

QUE le conseil accepte l'offre de Pavé Design au montant de 80 977.17\$ plus taxes

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le fonds de roulement sur dix (10) ans.

ADOPTÉE

15. VARIA

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

21-08-068

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par Andrew Retchless, il est 17h53

Mme Francine Caron-Markwell
Mairesse

M. Matthieu Simoneau
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier